

Bronchiolite, la Renaissance En Marche ne veut rien faire... La Renaissance En Monstres... En Marche LREM.

Sommaire :

Sommaire :	1
Monstrueuses dégradations : Services publics, retraite...	1
Crise de la pédiatrie : 10 000 soignants demandent à E. Macron d'agir sans délai	2
Très grande criminalité de la Renaissance En Marche... IMMONDE !	3
Éducation nationale, catastrophe générale. Faute de candidats, le ministère prolonge la période d'inscription	3
Renaissance EM Incapable de discuter	4
Renaissance EM Incapable de discuter« 10 coups de force 8 semaines »	4
Perquisitions au cabinet McKinsey et au siège de Renaissance... En Marche	5
Même le logement des cadres supérieurs est dégradé par EM !	5
Niches fiscales : Le malheur des locataires pour le plus grand bénéf de Gecina	5
"Ignorance stupéfiante" : l'ex Haut-commissaire à l'énergie atomique dézingue "l'inculture des politiques"... mais il y a un vice dans sa colère.	6
Énergie cv emploi. La vallée de la Maurienne sous tension	7
Contre-réforme des retraites	8
La seule nécessité à mener cette réforme est politique et idéologique, pas financière !	8
Il faut vérifier toutes les infos !	9
Roussel PCF - Retraite : des propos pour le moins étranges voire dangereux !	9
Roussel déraile ; Macron peut même être contraint de privatiser ADP !	10
Quand la CGT induit en erreur les militants : Attention ! 1 seul 49.3 par session hors Lois de finances ou de financement de la sécurité sociale !	11
Attention tout de même ! Macron voudrait présenter la réforme des retraites comme une Loi de financement de la sécurité sociale... et utiliser un 49.3 !	12
Utiliser les Lois LFSS contre les retraites serait un coup d'état, mais tout est devenu possible avec les plus hautes instances CE et CC.	13
Intro : Hiérarchie des normes juridiques : ici, uniquement pour les Lois	13
Réforme des retraites : les syndicats tirent à vue sur le scénario de l'amendement à une LFSS	13
Macron aura du mal à changer de système de Lois pour la contre-réforme !	14
Toutes les Lois sur la retraite depuis le 22/2/96 sont des Lois ordinaires(*) :	14
Les médias des insoumis	15

Monstrueuses dégradations : Services publics, retraite...

Macron et ses sbires achèvent bien les nourrissons !

Je ne peux pas supporter ni tolérer la très grande criminalité de Macron et de ses sbires, qui sacrifient de tout petits enfants sans défense (et l'avenir de la France), par idéologie fanatique au service du privé ultra-riche, contre le service public des hôpitaux !

Crise de la pédiatrie : 10 000 soignants demandent à E. Macron d'agir sans délai

... ces médecins dénoncent les conditions déplorables dans lesquels sont soignés les enfants contre la bronchiolite et dressent une liste de mesures à prendre sans délai.



Illustration. Le système de soin est confronté à une épidémie de bronchiolite chez les bébés, d'une ampleur sans précédent depuis de nombreuses années. LP

Par Le Parisien avec AFP Le 30 novembre 2022

« Votre silence est assourdissant ». L'attaque vise directement le président de la République et vient de centaine de médecins. Dans une tribune au « Monde », 10 000 soignants parmi lesquels 400 pédiatres chefs de service et l'ensemble des sociétés savantes de pédiatrie, appellent, le chef de l'État à intervenir sans délai face à la situation à l'hôpital.

Le 21 octobre, quelque 4 000 soignants avaient interpellé le président de la République dans une lettre publiée par notre journal, où ils dénonçaient la saturation des services de pédiatrie avec des « enfants quotidiennement en danger » sur fond d'épidémie précoce de bronchiolite. « Un mois plus tard, nous restons sans réponse de votre part : votre silence est assourdissant », fustigent ces personnels.

Ils font face à une épidémie sans précédent de bronchiolite chez les bébés. Le pic est attendu « vers la fin de la semaine », a indiqué lundi le syndicat des pédiatres libéraux, qui appelle à un renforcement des gestes barrière pour contrer cette maladie généralement bénigne mais qui peut s'avérer grave chez les nouveau-nés.

Mais pour les signataires, ces précautions n'empêcheront pas le mal déjà en cours. « Tout au long de ce mois, nous avons été confrontés à ce que nous n'osions imaginer : quotidiennement, des enfants hospitalisés sur des brancards ou sur les genoux de leurs parents aux urgences, dans un bureau réaménagé pour l'occasion, des enfants intubés et hospitalisés sans chambre dans le couloir de la réanimation, des prises en charge trop tardives et des soins précaires, des retours prématurés à domicile et des retours en catastrophe d'enfants renvoyés chez eux faute de place, des transferts hors secteurs par dizaines en réanimation, mais aussi en hospitalisation classique », dénoncent les signataires de la tribune.



Les monstres de la Renaissance nourrissaient les petits, ceux de la Renaissance EM les laisse mourir

« Mauvais remake de la pandémie de Covid-19 »

Cette épidémie s'est, selon eux « transformée en un mauvais remake de la pandémie de Covid-19 ». Ce dernier, comme la grippe, menace de créer une triple épidémie à l'hôpital. « Nous pensions que transférer des enfants à 300 km de chez eux était une dégradation majeure des soins, nous constatons désormais qu'il pouvait y avoir pire : ne plus pouvoir transférer car l'épidémie a déferlé partout, saturant l'ensemble des services de pédiatrie français. Nous culpabilisons d'envoyer des adolescents au sein de services adultes, ce sont désormais des enfants âgés de 3 ans que nous envoyons ».

En plus de la reconnaissance de la responsabilité de l'État dans cette crise, ces médecins réclament plusieurs mesures concrètes. Comme « prendre les mesures nécessaires pour sécuriser le travail des soignants à l'hôpital », reconnaître « la spécificité et l'expertise de la pédiatrie », remettre le service hospitalier « au centre des décisions », augmenter « le nombre de jeunes formés aux métiers du soin et à assurer la formation générale en pédiatrie de chacun, en réinstaurant notamment la pédiatrie dans les écoles d'infirmiers et d'infirmières et en restaurant les possibilités de financement des formations en puériculture ».

<https://www.leparisien.fr/societe/sante/crise-de-la-pediatrie-400-medecins-demandent-a-emmanuel-macron-dagir-sans-delai-30-11-2022-6DX6INFRCRDE5N75T4NBNLPYH4.php>

Crise de la pédiatrie : 10 000 soignants dénoncent le "silence assourdissant" d'E. Macron, la presse en a peu parlé !

Les signataires d'une tribune publiée par "Le Monde" demandent au président de la République de s'impliquer davantage pour améliorer les services de pédiatrie.

(Une très grande partie de la presse en a parlé. Bien que l'Huma parle souvent des problèmes de l'hôpital, y compris des bronchiolites, l'Huma – aussi bien papier que sur Internet - a censuré cette tribune ? !)

Dans une tribune publiée dans "Le Monde" ce mercredi, des milliers de **soignants**, dont 400

Pour ceux qui peuvent accéder à l'article complet - **payant** - du Monde :

https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/11/30/crise-de-la-pediatrie-monsieur-le-president-votre-silence-est-assourdissant-la-lettre-de-10-000-soignants-a-emmanuel-macron_6152265_3232.html

Très grande criminalité de la Renaissance En Marche... IMMONDE !

Borne É (la voix de son maître), a répondu en parlant du Covid-19, une manœuvre dilatoire usée jusqu'à la corde par la Macronnie, qui se fait appeler Renaissance, on peut espérer que ce dernier nourrisson là, va crever de la bronchiolite !... Renaissance est bien mal nommée !

Éducation nationale, catastrophe générale. Faute de candidats, le ministère prolonge la période d'inscription

Info Catherine C. (Malgré les millions de chômeurs). Le ministre de l'Éducation Pap Ndiaye a décidé de prolonger de 2 semaines la période d'inscription aux concours de recrutement de professeurs pour compenser (?!) le manque de candidats.

Face à un manque de candidats aux concours de recrutement de professeurs dans le 1^{er} et le 2^d degré pour la rentrée 2023, le ministère de l'Éducation a annoncé jeudi 10 novembre une prolongation de 2 semaines pour les inscriptions.

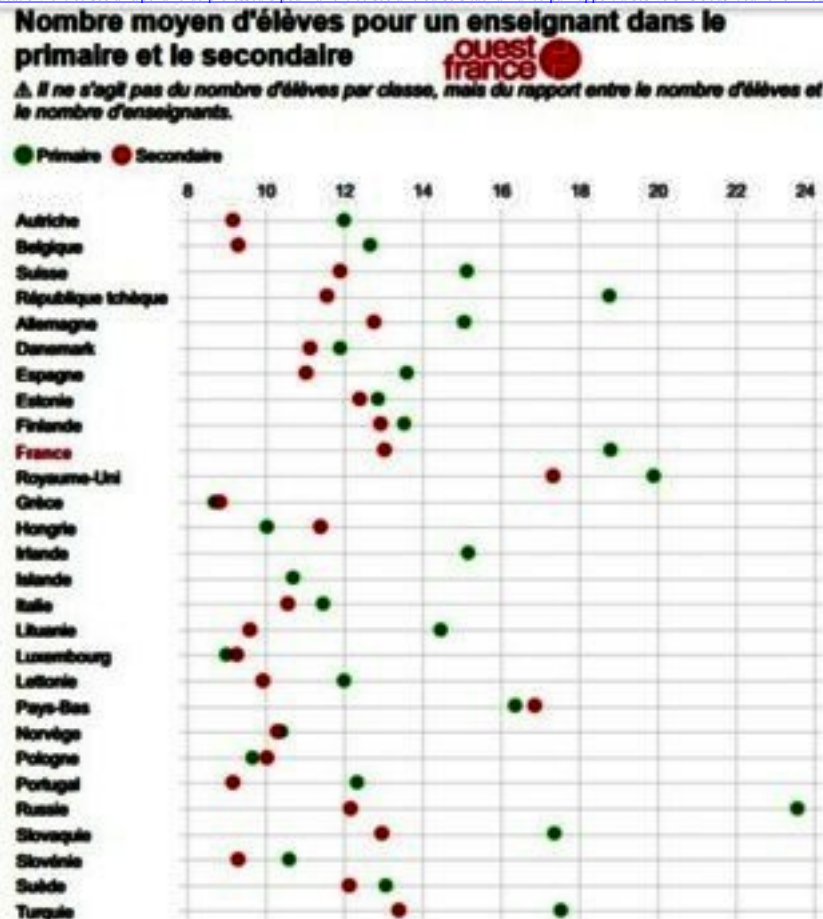
Mais pas que les profs, la catastrophe est générale : Cette prolongation concerne le recrutement « des enseignants du premier degré et du second degré, des personnels

d'éducation, des psychologues de l'éducation, des personnels d'encadrement, des personnels de la jeunesse et des sports, des personnels administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques » mais aussi « les inscriptions aux examens professionnels d'avancement de grade de la filière administrative et de la filière des bibliothèques »...

[Éducation nationale, catastrophe générale. Faute de candidats, le ministère prolonge la période d'inscription](#)

La rentrée scolaire 2022 a rappelé que la France manquait de professeurs, alors que **plus de 4 000 postes d'enseignants n'ont pas été pourvus** aux concours de recrutement « externes » de l'Éducation nationale.

<https://www.ouest-france.fr/education/renree-scolaire/penurie-de-professeurs-pour-la-renree-scolaire-ou-se-situe-la-france-par-rapport-a-ses-voisins-5bd3f7ba-2915-11ed-91eb-30a470f7d627>



La France de la Renaissance En Marche, un des pires pays du monde comme pour le reste ! La Renaissance porte bien mal son nom ; c'est tout le contraire ! La Mort !

Renaissance EM Incapable de discuter

Renaissance EM Incapable de discuter« 10 coups de force 8 semaines »

Borne É dégaîne son 10^{ème} 49.3 (en près de 2 mois).

Elisabeth Borne a engagé ce jeudi 15 décembre, pour la 10^{ème} fois sur un texte budgétaire, en l'occurrence le projet de loi de finances pour 2023, la responsabilité de son gouvernement en utilisant l'article 49.3 de la Constitution, qui permet son adoption sans vote. **Démocratie !**

[Elisabeth Borne dégaîne son dixième 49.3 \(en un mois et demi\) \(msn.com\)](#)

<https://www.msn.com/fr-fr/actualite/france/elisabeth-borne-d%C3%A9gaîne-son-dixi%C3%A8me-49-3-en-un-mois-et-demi/ar-AA15jAoD>

10 X 49.3 depuis le 20/10/2022 !!! Et ce n'est pas fini !

Borne É bien partie pour battre le record de Rocard – si son gouvernement tient :

Élisabeth Borne	depuis le 16 mai 2022	10 (49.3)	
Michel Rocard	10 mai 1988 – 15 mai 1991 (3 ans et 5 jours)	28 (49.3)	

Perquisitions au cabinet McKinsey et au siège de Renaissance... En Marche

L'attaque historique de Macron contre les locaux de LFI avait fait chou blanc malgré le grand tapage médiatique contre Mélenchon, mais le Watergate a créé un précédent : boomerang !

Vidéo associée: Affaire McKinsey : la justice enquête sur les comptes de campagne d'Emmanuel Macron (France 24)

<https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/info-%C3%A9co/20221125-affaire-mckinsey-la-justice-enqu%C3%AAt-sur-les-comptes-de-campagne-d-emmanuel-macron>

La presse du 14/12/2022. Pour McKinsey, c'est la 2^{ème} perquisition en moins de 6 mois. Selon les informations du Parisien, confirmées par l'Agence France Presse, les gendarmes de la section de recherches de Paris ont perquisitionné les locaux parisiens du cabinet de conseil mardi 13 décembre dans la matinée. Le même jour, une perquisition avait lieu au siège de Renaissance et de l'association de financement du parti.

Ces 2 procédures, opérées sur commission rogatoire de 3 juges d'instruction du pôle financier de Paris, prennent place dans 2 informations judiciaires ouvertes fin octobre sur les comptes de campagne d'Emmanuel Macron et sur des soupçons de favoritisme.

Plus précisément, le but de ces informations judiciaires est de déterminer si des membres du cabinet de conseil McKinsey ont œuvré dans les campagnes présidentielles d'E. Macron de manière non déclarée en contrepartie d'un favoritisme dans l'attribution de marchés publics.

Renaissance et McKinsey confirment les perquisitions

La direction du parti Renaissance a bien confirmé au *Parisien* la tenue d'une perquisition dans ses locaux, tout en précisant que celle-ci avait eu lieu « sur la partie campagne » des locaux, et non pas « au cabinet du parti Renaissance » (il n'y a plus de locaux de campagne présidentielle ? ! Qu'est-ce que c'est que ce mensonge ? ou alors il faut continuer les comptes de campagne ? ! Ça ne tient pas debout). « Il est normal que la justice enquête de manière libre et indépendante pour faire toute la lumière sur cette question », a ajouté la direction du parti d'Emmanuel Macron. (Pour que la justice soit libre et indépendante il faut un état de droit, ce qui n'est pas le cas en France depuis au moins 1958)

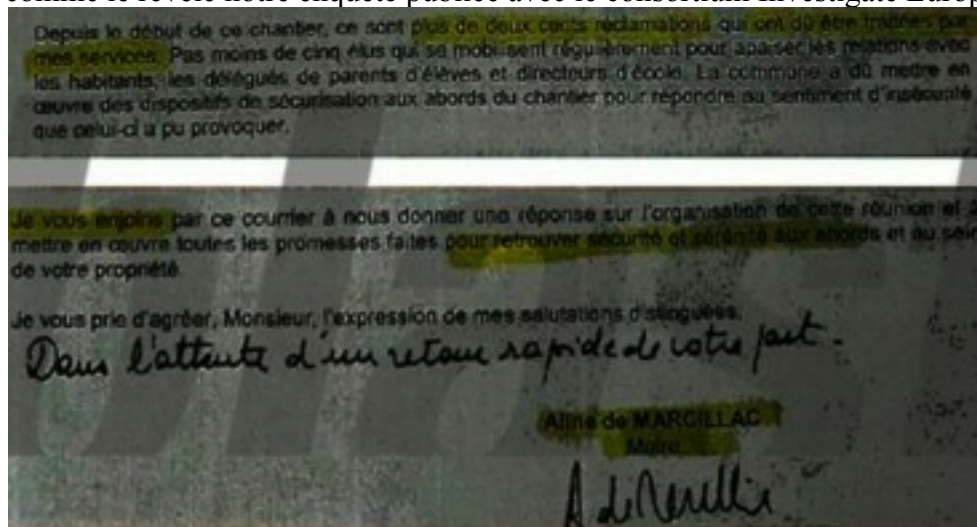
Le cabinet McKinsey a également confirmé la perquisition, se disant prêt à « collaborer pleinement avec les autorités publiques (pas la Justice ?), comme cela a toujours été le cas ».

Même le logement des cadres supérieurs est dégradé par EM !

Niches fiscales : Le malheur des locataires pour le plus grand bénéf de Gecina

Info Alain Laute. Balcons branlants, facturation de charges indues, chantier non sécurisé... Premier bailleur privé en région parisienne, Gecina est mis en cause par plusieurs centaines de locataires. Un constat alarmant alors que le numéro un du bureau en Europe, qui compte... Emmanuel Macron parmi ses actionnaires, mise de plus en plus sur son activité résidentielle. Attirés par de juteuses niches fiscales octroyées par le gouvernement, les mastodontes de la

Pierre fondent désormais sur le marché du logement dans l'hexagone. Pour le malheur des usagers, comme le révèle notre enquête publiée avec le consortium Investigate Europe.



Lettre de la maire : 200 réclamations, 5 adjoints mobilisés, dispositifs de sécurisation..

Le phénomène inquiète l'association Droit au logement (DAL), qui observe une « aggravation de la crise du logement comme jamais depuis 50 ans ». « Cette crise est le fruit amer de politiques publiques qui soignent la spéculation et la rente locative, dénonce son porte-parole Jean-Baptiste Eyraud. En retour, celles-ci n'ont jamais été aussi florissantes depuis le début du 20^{ème} siècle ».

...la France continue de leur dérouler le tapis rouge. Dans notre pays, les sociétés immobilières d'investissement cotées (SIIC) telles Gecina sont déjà bénéficiaires depuis 2003 d'une niche fiscale. D'après les calculs d'Investigate Europe, cette exemption a permis à la société d'économiser 2,6 milliards € depuis 2015. Et l'opération séduction se poursuit. En effet, l'État cherche à présent à attirer ces mêmes acteurs sur « le logement intermédiaire », censé en principe réserver aux locataires des loyers plus modérés. Depuis 2014 déjà, il leur offre une exonération de taxe foncière doublée d'une réduction de TVA...

Le gouvernement refuse de répondre !!! Il sait qu'il a créé un m... total et s'en fout !

<https://www.blast-info.fr/articles/2022/niches-fiscales-le-malheur-des-locataires-pour-le-plus-grand-benef-de-gecina-1Fwvh73yTeq444JWqScgaA>

"Ignorance stupéfiante" : l'ex Haut-commissaire à l'énergie atomique dézingue "l'inculture des politiques"... mais il y a un vice dans sa colère.

Des choses intéressantes, mais, Yves Bréchet mélange 2 aspects, sciemment ou non :

1) d'une part, on sent bien qu'Yves Bréchet est pro nucléaire dans le fond, même s'il le dit à peine : « La doxa prônant le passage de 75 à 50 % de la capacité électro-nucléaire. Or en France, une grande partie de la population est contre ; donc les dirigeants politiques LR, PS puis Renaissance EM, et leurs conseillers sont obligés d'en tenir compte, et ils louvoient sans dire leur vrai but ; ne pas oublier qu'ils sont fanatiquement (surtout Macron) pour le privé cherchent à dégingoliser EDF en secret, il y a donc des coups tordus par derrière, etc...

2) Si on regarde d'autres dossiers scientifiques, comme le Covid, là, tout a été fait exactement à l'opposé de ce qu'il fallait faire, pour chaque action, là visiblement, « on » leur avait donné toutes les connaissances scientifiques (relation Macron Pfizer ?) pour qu'ils fassent précisément le contraire de ce qu'il fallait faire, et pour que la contagion soit maximale, les masques et autres gestes barrières ne sont venus que bien trop tard, sans compter les obligations « vaccinales », quand le virus était beaucoup moins virulent, devenu une petite grippe (même les grippe font aussi des morts) qui n'avaient pour but que de terroriser les

gens, les obliger à obéir à n'importe quel ordre vicieux et criminel (beaucoup de morts et malades avec les « vaccins », et enrichir Bigpharma, les charlatans et autres Dr Diafoirus.

3) Enfin, il est exact que les dirigeants politiques et leurs conseillers au pouvoir ces dernières décennies, sauf exception, ne connaissent strictement rien aux sciences et aux techniques [ENA, IEP (Sciences Po n'a de sciences que le surnom)], mais ils se font « dés-informer » avec connivence et joie, par le privé, au profit de ses intérêts d'argent... d'où, on en revient aussi à la bonne manière pour ces politiques et leurs conseillers là de booster leur carrière : Quand Yves Bréchet voudrait « Que les conseillers soient en état de conseiller, c'est-à-dire réapprennent à analyser le fond des dossiers et à challenger les experts. », ce n'est pas du tout leur problème. Le pouvoir ne reste au pouvoir qu'en mentant sur tout, tout le temps et chaque jour d'avantage, **quel intérêt, pour eux, en plus de tout ce qui précède de connaître la réalité ?** Le texte ci-dessus a été écrit avant les arrestations à l'UE, mais celles-ci confirment que les lobbies achètent tout, les fonctionnaires n'ont pas besoin de connaître quoi que ce soit !

§ Remarque, il était soi-disant indépendant au cas où « on » aurait besoin de lui, mais nommé par le pouvoir donc il lui plaisait au point de vouloir le reconduire ; mais comme tous les anciens dirigeants US, il crache dans la soupe après, pour se faire bien voir. Cherchez l'erreur. **"Ignorance stupéfiante" : l'ex Haut-Commissaire à l'énergie atomique dézingue "l'inculture des politiques"**
<https://www.msn.com/fr-fr/actualite/france/ignorance-stup%C3%A9fiante-l-ex-haut-commissaire-%C3%A0-l-%C3%A9nergie-atomique-d%C3%A9zingue-l-inculture-des-politiques/ar-AA14PYPu>
"Jamais aucune ambiguïté" sur la prolongation du parc nucléaire ? Borne É victime d'amnésie

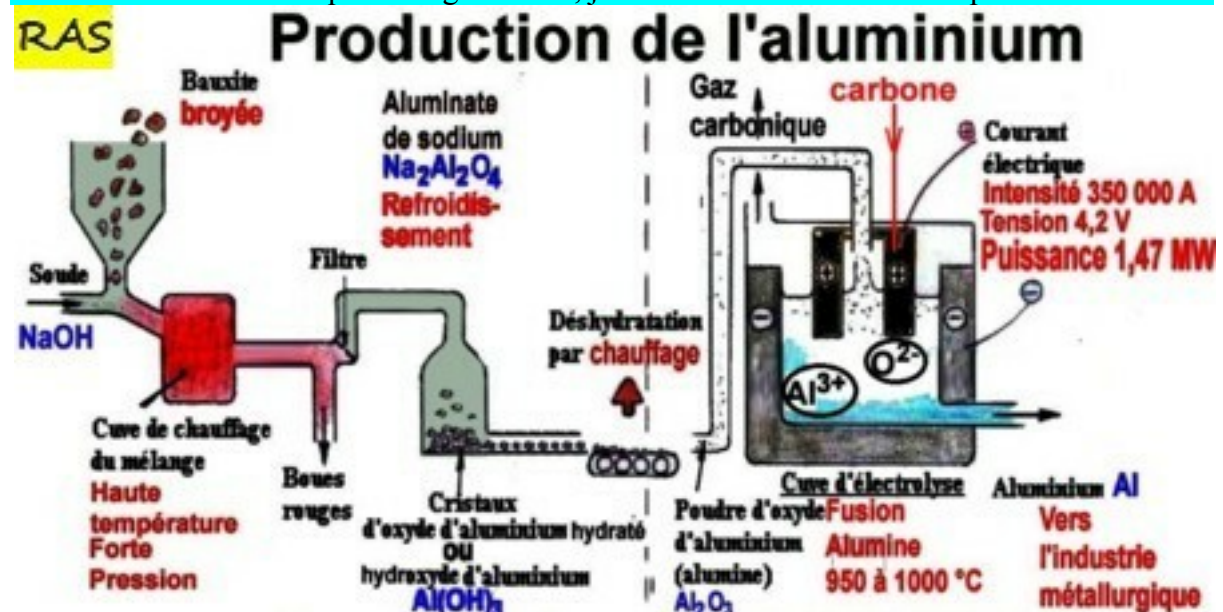
Énergie cv emploi. La vallée de la Maurienne sous tension

Plusieurs usines électro-intensives de ce territoire savoyard ont décidé d'une **fermeture temporaire**, contraintes par la hausse du prix de l'électricité. La CGT alerte sur d'éventuelles conséquences, à terme, sur le maintien de l'emploi...

<https://www.humanite.fr/social-eco/saint-jean-de-maurienne/energie-la-vallee-de-la-maurienne-sous-tension-775460>

Le coût de l'énergie entraîne la fermeture temporaire d'usines de la vallée de la Maurienne

Un dessin valant mieux qu'un long discours, je vous ai résumé le cas de la production de l'aluminium



Depuis le début du XX^{ème} siècle, avec l'arrivée de l'énergie hydroélectrique (la houille blanche), la Vallée de la Maurienne s'est spécialisée sur les industries extrêmement gourmandes en énergie.

À partir de 1907, a démarré là, l'industrie de l'aluminium, on voit ci-dessus les différentes étapes énergivores ; en fait la fusion dans les cuves d'électrolyse n'a pas besoin d'autre source

de chaleur que celle de l'électricité de l'électrolyse pour atteindre les 950 à 1.000 °C !!! En effet, comme on le voit, il faut une puissance d'environ 1,5 MW par cuve ! Et il faut savoir que l'usine Trimet dispose là, de pas moins de 180 cuves d'électrolyse + 11 fours à fusion... De plus, il faut penser que les électrodes sont en carbone : les ions oxygène O^{2-} (de l'alumine en fusion) vont à l'anode (+) céder leurs 2 électrons supplémentaire et s'associent au carbone de l'électrode pour donner du gaz carbonique (dioxyde de carbone CO_2) ; bilan, le carbone (*par ailleurs lui-même source d'énergie*), est rongé à la vitesse V par l'électrolyse... Pour produire une tonne d'aluminium, la réaction requiert 0,415 tonnes de carbone, 1,920 tonnes d'alumine tandis que 650 m³ de CO_2 sont envoyés dans l'atmosphère !!! Bilan, l'usine consomme une énergie d'environ 3 TWh par an... un peu moins que la ville de Lyon tout de même ; et comme en plus l'UE et Renaissance En Marche dérèglent et déstabilisent au maximum le marché de l'électricité...

Contre-réforme des retraites



La seule nécessité à mener cette réforme est politique et idéologique, pas financière !

Tout au long du règne de Macron, les justifications de réforme des retraites ont changé. Au début, il s'agissait de rendre le système "plus juste", en "unifiant" les régimes, sans chercher à faire d'économies. Ensuite, il fallait économiser sur le système de retraites pour financer de grands chantiers dans la santé et l'éducation. Désormais, le gouvernement revient à la bonne vieille justification financière : il s'agit de sauver le régime de retraites contre son propre déséquilibre financier en repoussant l'âge de départ à la retraite, pour économiser et ainsi favoriser l'équilibre du régime à long terme.

La vérité, c'est que même ces explications financières a priori convaincantes – « on vit plus longtemps donc on travaille plus longtemps » ; « il y a trop de retraités et pas assez d'actifs » – ne tiennent pas la route^(?). On le sait désormais, on l'a décrypté, nos confrères et nous-mêmes, des dizaines de fois : c'est une raison fausse, un pur prétexte, et même le Comité d'Orientation des Retraites, organisme créé dans les années 2000 et utilisé pour donner une caution scientifique aux réformes successives le dit. « *Les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite* » : c'est écrit noir sur blanc dans son dernier rapport, page 9.

[RETRAITES : que répondre à cette déclaration de GUERRE SOCIALE ?](#)

(°) Il y a trop de retraités et pas assez d'actifs ; repousser d'un an l'âge de la retraite créé un chômage énorme, c'est le but qu'il y ait plus de monde sur le carreau pour faire baisser les salaires ; le chômage augmenterait chaque année d'un point pendant 10 ans !

Même le Figaro !!! «Non, repousser l'âge de la retraite n'est pas une obligation financière»

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/non-repousser-l-age-de-la-retraite-n-est-pas-une-obligation-financiere-20220422>

Vu en 2015, mais c'est encore pire en 2022 : L'âge de la retraite va passer à 63 ans alors que le chômage de longue durée s'aggrave pour les « seniors ».

<https://basta.media/L-age-de-la-retraite-va-passer-a-63-ans-alors-que-le-chomage-de-longue-duree-s>

Il faut vérifier toutes les infos !

Autrefois on pouvait faire confiance aux infos de la CGT et du PCF. Manifestement de nos jours, ils déraillent et induisent les militants en erreur ! Il faut tout vérifier !!!

Quand aux autres sources d'information, c'est encore pire, on verra ici que des journaux « bon chic bon genre » comme Ouest-France, qui soutient toute la propagande du régime, et sont surexcités à combattre les « complotistes » rependant des « fake news » selon eux ; Mais OF par complicité ou ignorance (*quel est le pire ?*) se garde de rectifier les mensonges de Roussel !!! O-F lui sert la soupe !!!

Roussel PCF - Retraite : des propos pour le moins étranges voire dangereux !

Roussel, a droit à un grand entretien dans Ouest-France ; Ce n'était pas l'habitude au XX^{ème} siècle que le secrétaire général du PCF ait un long entretien avec OF !

ENTRETIEN. Le plan de Fabien Roussel pour obtenir un grand débat sur la réforme des retraites

...pour Roussel, « nous avons besoin d'unité. D'être soudés face à la crise. De solutions. Pas d'une confrontation qui mette le pays à feu et à sang » et « mieux vaut ça plutôt qu'un blocage du pays, avec manifs, grèves et compagnies. N'ayons pas peur du débat ! »

(Cela rappelle le discours de l'oligarchie au pouvoir ? !)



« Les parlementaires communistes se rendront disponibles pour rencontrer les salariés, et j'invite les chefs d'entreprise à créer des espaces de discussion pour ça. **Nous sommes leur meilleur allié** »... et OF de s'étonner : **Le PCF meilleur allié des chefs d'entreprise ?**

« Je sais, pour en avoir parlé avec les autres **chefs** de parti »... (? ! ? ! ? ! Avant il y avait un secrétaire général, maintenant, il est devenu le secrétaire national et en plus le CHEF !!!)

O. F. : La Nupes partage votre analyse ?... Quels sont vos points de désaccord ?...

Nous avons une **nuance** sur la durée des cotisations. Pour nous c'est 37,5 ans et non 40. Après, c'est **surtout une question de calendrier et de tempo.**

Une réponse embrouillée de Roussel, des « nuances » à gauche 37,5 ans ou 40 ans, ce n'est pas une nuance, c'est très graves, les 2,5 dernières années supplémentaires ce n'est pas une nuance !!! En réalité, Hollande a fait voter 43 annuités en 2035 ! Que va dire le PS Faure ?

O-F : Quel est votre objectif concernant la pétition lancée sur unebonneretraite.fr ?

Roussel : Je souhaite que tous les Français s'en mêlent, parce que nous sommes tous concernés. Des centaines de milliers de signatures doivent convaincre le gouvernement qu'il ne peut pas passer en force. C'est ce que nous avons obtenu avec la pétition pour le référendum contre la privatisation d'Aéroports de Paris. **L'ampleur de la mobilisation avait entraîné le retrait du projet. FAUX, voir ci-dessous !!!**

<https://www.ouest-france.fr/economie/retraites/entretien-le-plan-de-fabien-roussel-pour-obtenir-un-grand-debat-sur-la-reforme-des-retraites-d8a2feea-73f6-11ed-9402-c361be74b85c>

Roussel déraile ; Macron peut même être contraint de privatiser ADP !



En effet, Macron ayant fait passer sa Loi de privatisation d'ADP avec joie au profit de ses copains oligarques, même s'il n'a pas pu encore l'appliquer, peut le faire à tout instant ; De plus, il peut être contraint de privatiser par ses meilleurs amis !!!

Attention Roussel prend ses désirs pour des réalités, il fait penser aux PS de la fin du XX^{ème} !

La privatisation d'Aéroports de Paris : Définitivement adoptée par le Parlement le 11 avril 2019 au sein de la loi PACTE : Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises publiée au JO du 23 mai 2019.

Section 3 : Faire évoluer le capital et la gouvernance des entreprises publiques et financer l'innovation de rupture (Articles 130 à 151), (Traduire : privatiser à outrance !)

Sous-section 1 : Aéroports de Paris (Articles 130 à 136)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038496102/>

Le PDG du groupe Aéroports de Paris, invité du 8 h 30 France-info, 30/9/22 :

...C'était l'un des dossiers chauds de l'avant-Covid : le projet de privatisation du groupe Aéroports de Paris annoncé par le gouvernement. **"La loi Pacte qui organise la faculté pour le gouvernement de céder ses parts étant promulguée, le gouvernement a la faculté de faire ce choix. À ce stade, il ne m'a pas fait part de ce souhait"**, détaille Augustin de Romanet.

Cependant, **on ne peut pas en conclure que le projet** qui avait mobilisé plus d'un million de citoyens lors d'un référendum d'initiative partagée est **complètement abandonné**. *"Au moment où je vous parle, je n'ai été saisi d'aucune demande de l'État de réenclencher ce processus"*, a encore précisé le PDG d'ADP...

https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/8h30-fauvelle-dely/usage-raisonnable-de-l-avion-privatisation-d-adp-manque-de-personnel-pour-les-jo-ce-qu-il-faut-retenir-de-l-interview-du-pdg-du-groupe-augustin-de-romanet_5363881.html

Autrement dit si cela prend à Macron pendant les fêtes de fin d'année de privatiser ADP, rien ne l'en empêchera. Cette façon de Roussel – pour le moins désinvolte – de ne pas vérifier ses infos - voir de jouer les bonimenteurs sur une estrade, rappelle le PS de ces dernières décennies, pour appâter le client, se faire élire, et ensuite faire – ou laisser faire – le contraire de ce qu'ils prétendaient défendre ou faire... sous faux prétextes.

Il y a, en effet, obligation de prendre un décret d'application d'une loi.

...Le Conseil d'État considère "que l'exercice du pouvoir réglementaire comporte non seulement le droit, mais aussi l'obligation de prendre dans un délai raisonnable les mesures qu'implique nécessairement l'application de la loi". L'obligation est fondée sur l'article 21 de la Constitution (N° Lexbase : L0847AHT), d'après lequel le Premier ministre "assure l'exécution des lois". Cette jurisprudence, qui vaut également pour les ordonnances (Ordonnance : le Parlement délègue au gouvernement son pouvoir de prendre une Loi sur un sujet précis), est absolument constante... La méconnaissance de l'obligation de prendre un décret d'application d'une loi peut avoir des conséquences sous l'angle de la légalité et sous celui de la responsabilité...

<https://www.lexbase.fr/article-juridique/21923758-jurisprudence-la-meconnaissance-de-l-obligation-de-prendre-un-decret-d-application-d-une-loi-consti>

En principe le Délai raisonnable est de 1an ; Il y a cependant des exceptions :

1°) Certaines Lois peuvent ne pas avoir besoin de décret d'application (certaines Lois ne font qu'un paragraphe).

2°) Si la Loi est soupçonnée (? !) d'être contraire au droit de l'UE

3°) Certaines Lois prévoient d'être appliquée en tout ou parti au bout d'un temps plus long ; exemple les Lois scélérates prises contre les retraites et les retraités, prévoyaient elles-mêmes un étalement des mesures sur plusieurs années, voire des décennies...

Quand la CGT induit en erreur les militants : Attention ! 1 seul 49.3 par session hors Lois de finances ou de financement de la sécurité sociale !

CGT : Y aura-t-il assez de 49.3 pour passer l'hiver ?



Ce titre de l'Hebdo de la CGT induit en erreur les militants, comme ici :

Pour Macron et sa bande, le 49-3 est leur Sésame pour ouvrir toutes les portes de la grande braderie sociale. "49-3 sésame, ouvre-toi" et hop ! La Sécu, les retraites, le chômage, etc sont pillés au seul profit des riches. Ils prennent la précaution de mettre le pied devant la porte pour qu'elle ne se referme pas. 6 fois déjà que la Borde en profite (*En réalité 9 fois Borne É*), sourire à peine voilé soutenue par une meute de roquets dociles. Le 15 décembre à l'A.N. elle lira son texte assassin sur leur "réforme" des retraites et pour la 7e fois elle brandira l'article 49.3 avec son mépris habituel de la démocratie. Au suivant ! (ce n'est pas gagné, après elle serait nue jusqu'en juin, d'où le report de mois en mois, septembre, décembre, janvier).

Constitution du 4 octobre 1958 : Article 49-3 ; Modifié par LOI constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet 2008 - Version en vigueur au 12 décembre 2022

Le Premier ministre peut, après délibération du Conseil des ministres, engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un projet de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale. Dans ce cas, ce projet est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les 24 heures qui suivent, est

voteée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Le Premier ministre peut, en outre, recourir à cette procédure pour **un autre projet ou une proposition de loi par session**.

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000019241062/2022-12-12

Quelle est la période de la session parlementaire ? Version en vigueur au 12 décembre 2022
Art 28 de la constitution du 4 octobre 1958 (modifié le 5 août 1995)

« Le Parlement se réunit de plein droit en une session ordinaire qui commence le 1^{er} jour ouvrable d'octobre et prend fin le dernier jour ouvrable de juin ».

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006527494/2022-12-12/

Conclusion, La Renaissance... En Marche ne dispose pour ses autres Lois que d'un seul et unique 49.3 d'ici le 30 juin 2023. C'est là son énorme problème !

Si Macron utilise un 49.3 maintenant, il n'en aura plus jusqu'au 30 juin... et comme il refuse de discuter sérieusement de quoi que ce soit même avec LR et/ou le FN-RN il est bloqué !... Ou bien il attend fin juin pour utiliser le 49-3 et il n'en n'a pas pendant 6 mois. Cornélien !

Attention tout de même ! Macron voudrait présenter la réforme des retraites comme une Loi de financement de la sécurité sociale... et utiliser un 49.3 !

Mais il risque un gros coup de boomerang !

... Il risque que de nombreux articles soient retoqués comme « cavaliers budgétaires » dits ici « cavaliers sociaux » pour les distinguer des Lois de finances de l'État.

Ainsi en 2021 et en 2022 de nombreux articles ont été censurés par le Conseil Constitutionnel.

Loi de finances 2021 : le Conseil constitutionnel censure 7 "cavaliers budgétaires"

Les Sages ont estimé que l'objet de 7 articles ne relevait pas du domaine du budget de l'État.

https://www.francetvinfo.fr/economie/budget/loi-de-finances-2021-le-conseil-constitutionnel-censure-sept-cavaliers-budgetaires_4236481.html

Budget de l'État 2022 : le Conseil constitutionnel censure 10 «cavaliers budgétaires»

... le Conseil avait été saisi d'un recours par plus de 60 députés qui contestaient un paragraphe d'un article... les 9 autres dispositions censurées l'ont été à l'initiative du Conseil constitutionnel lui-même.

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/budget-2022-le-conseil-constitutionnel-censure-dix-cavaliers-budgetaires-20211228>

Budget sécu 2022 : le Conseil constitutionnel censure 27 «cavaliers budgétaires»

Saisi fin novembre par (...60 parlementaires, Le Conseil Constitutionnel a validé...) les 2 principales mesures visées. Le Conseil constitutionnel a par ailleurs (profité de la saisine... et a ... (°)) censuré 27 autres dispositions considérées comme des «cavaliers sociaux», qui n'avaient pas leur place dans un texte budgétaire.

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/le-conseil-constitutionnel-valide-l-essentiel-du-budget-de-la-secu-2022-20211216>

(°) On voit là encore que ces LFSS ne sont pas des Lois ordinaires, contrairement à ce que dit l'Assemblée Nationale, Le Conseil Constitutionnel profite d'une saisine sur un article pour contrôler toute la LFSS, ce qu'on appelle en droit un contrôle ultra petita... très rare !

Examen d'un cavalier du budget de l'État par le Conseil Constitutionnel

Le Conseil examine le texte qui lui est soumis (l'article ou un alinéa) : si les dispositions ne concernent ni les ressources, ni les charges, ni la trésorerie, ni les emprunts, ni la dette, ni les garanties ou la comptabilité de l'État ; si elles n'ont pas trait à l'assiette, au taux et aux

modalités de recouvrement des impositions de toutes natures affectées à des personnes morales autres que l'État, si elles n'ont pas pour objet de répartir des dotations aux collectivités territoriales ou d'approuver des conventions financières, si elles ne sont pas relatives au régime de la responsabilité pécuniaire des agents des services publics ou à l'information et au contrôle du Parlement sur la gestion des finances publiques...

Dès lors, elles ne trouvent pas leur place dans une loi de finances.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Cavalier_budg%C3%A9taire

Utiliser les Lois LFSS contre les retraites serait un coup d'état, mais tout est devenu possible avec les plus hautes instances CE et CC.

C.E. (Conseil d'État) & CC (Conseil Constitutionnel) ont tout accepté d'EM depuis 3 ans !

Intro : Hiérarchie des normes juridiques : ici, uniquement pour les Lois

Constitution - Lois constitutionnelles
Traités internationaux
Lois organiques
Lois de finances LF (de l'état), LFSS (de la sécu)
Lois ordinaires

N.B. 1 : En droit, on présente toujours ainsi les textes, **mais il y a une faute grave** : Le TCE devenu le traité de Lisbonne et d'autres traités sont supérieurs à la constitution française, bien que les français aient voté contre le TCE - par crime de forfaiture du 4/2/8, d'une grande partie du parlement, sauf essentiellement quelques écolos et le PCF qui à l'époque était contre

N.B.2 : Les ordonnances : Le parlement peut déléguer ses pouvoirs au gouvernement pour toutes ces Lois (sauf les Lois constitutionnelles qui suivent une procédure très spéciale).

N.B.3 : Pour simplifier, ne figure pas ici la jurisprudence du Conseil Constitutionnel.

Lois de financement de la sécurité sociale : LFSS.

Le gouvernement voudrait utiliser les LFSS contre les retraites et les retraités, car cela lui permettrait de passer autant de 49.3 qu'il voudrait. En effet, hors des Lois de finances et des LFSS, il ne dispose que d'un seul et unique 49.3 du 1^{er} octobre au 30 juin.

On verra ci-dessous qu'utiliser les Lois LFSS, contre les retraites et les retraités, serait un coup d'état, car c'est juridiquement impossible. **Mais les organisations syndicales ont bien fait de monter au créneau contre un tel abus de pouvoir car on a vu depuis 3 ans les plus hautes instances d'(in)justice : Le Conseil d'État et le Conseil Constitutionnel accepter sans sourciller les pires crimes contre les libertés individuelles et collectives publiques.**

Réforme des retraites : les syndicats tirent à vue sur le scénario de l'amendement à une LFSS

En septembre La renaissance En Marche voulait imposer la réforme des retraites par un amendement **(super énorme à tous points de vue)**, à une LFSS !

Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, n'a livré aucune précision sur les intentions du gouvernement lors de la réunion, ce lundi, avec les partenaires sociaux sur les retraites. Les syndicats ont tous pilonné le projet de légiférer par amendement au PLFSS...

<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/reforme-des-retraites-les-syndicats-tirent-a-vue-sur-le-scenario-de-lamendement-1788998>

Macron aura du mal à changer de système de Lois pour la contre-réforme !

En effet, la jurisprudence veut que l'on respecte un parallélisme des formes : un acte pris selon une certaine procédure ne peut être modifié ou abrogé qu'en suivant une procédure identique ; or, ce sont jusqu'à présent des **Lois ordinaires** qui ont eu pour objet des (contre-)réformes des retraites et non des Lois de financement de la sécurité sociale : LFSS. Les plus hautes instances juridiques - Conseil d'État et Conseil Constitutionnel – bien que toutes dévouées à l'oligarchie et ses séides politiques - auront donc beaucoup de mal à digérer et/ou à faire avaler un changement de système en acceptant une (contre-)réforme des retraites comme LFSS, **surtout avec la levée de boucliers qu'il y a eu. Ils se savent surveillés !**

LFSS. Cette catégorie de lois a été créée par la révision de la Constitution du 22 février 1996. Si toutes les Lois de contre-réformes des retraites étaient passées comme LFSS, depuis le **22/2/1996**, cela ne poserait aucun problème... **Mais cela ne s'est fait en aucun cas :**

Toutes les Lois sur la retraite depuis le 22/2/96 sont des Lois ordinaires(*) :

Le dernier coup tordu contre les retraites date de Hollande et la contre-réforme Touraine : il s'agit d'une Loi ordinaire, non d'une LFSS.

LOI n° 2014-40 du **20/01/2014** garantissant l'avenir et la justice du système de retraites.

Retraite à taux plein : Cette durée est relevée d'un trimestre tous les 3 ans de 2020 à 2035 pour atteindre 172 trimestres (43 ans) pour les générations 1973 et suivantes.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000028493476>

LOI n° 2010-1330 du 9/11/10 portant réforme des retraites.

Contre-réforme Sarkozy, Fillon, Éric Woerth : L'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans, mais il faut 67 ans pour ne pas subir de décote en cas de carrière hachée... incomplète !

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023022127>

N.B. : Il y a eu une (contre-)réforme en 2007-2008, mais qui ne porte que sur des « détails », des Décrets.

Loi n° 2003-775 du 21/8/2003 portant **(contre-)**réforme des retraites

(Contre-)réforme Fillon, Raffarin, Chirac. 40 ans de cotisation pour les fonctionnaires.

Elle fixe les règles d'allongements futurs des durées de cotisation pour le privé et la fonction publique, incite à rester dans l'emploi après 60 ans, créant une surcote et limitant l'accès aux pré-retraites. Elle n'est acceptée que par la CFDT.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000781627>

Pour le fun 1995 : plan Juppé, le pays est paralysé 3 semaines. La contre-réforme est enterrée.

Source, pour plus d'informations : Depuis 30 ans une série de grandes réformes des retraites

<https://www.zonebourse.com/cours/action/ELECTRICITE-DE-FRANCE-4998/actualite/Depuis-30-ans-une-serie-de-grandes-reformes-des-retraites-42522766/>

(*) L'Assemblée nationale présente les LFSS comme des **Lois ordinaires... d'une catégorie particulière ! ? ! ? ! ?** Donc elles ne sont pas ordinaires ! De toute façon les LFSS doivent suivre une procédure spéciale imposée par une Loi organique, appelée LO en sigle^(°).

<https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/les-fonctions-de-l-assemblee-nationale/les-fonctions-legislatives/l-examen-parlementaire-des-lois-de-financement-de-la-securite-sociale>

(°) Loi organique n° 2005-881 du 2/8/05 régissant les LFSS : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000813423>

Une Loi organique est à un niveau intermédiaire entre la Constitution et la Loi ordinaire, une

Loi organique doit suivre une procédure spéciale : un mode d'adoption et de modification qui les distingue sur 4 points des lois ordinaires, Art 46 de la Constitution du 4/10/1958 :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Article_46_de_la_Constitution_de_la_Cinqui%C3%A8me_R%C3%A9publique_fran%C3%A7aise



Macron doit être furieux contre lui-même ; il a fait modifier la Loi organique des LFSS ; Le nouveau texte a été publié 14/3/2022, il lui aurait suffi d'inclure l'autorisation d'intégrer la réforme des retraites dans les LFSS pour qu'il puisse utiliser autant de 49.3 qu'il voulait !!!

Les lois de financement de la sécurité sociale LFSS sont des Lois de finances de l'année.

Les LFSS n'ont donc pas vocation à être des plans sur une ou des décennies

Article LO111-3 (LO signifie qu'il s'agit d'une Loi Organique)

Version en vigueur depuis le 01 septembre 2022, Modifié par LO n°2022-354 du 14/3/2022

Ont le caractère de loi de financement de la sécurité sociale LFSS :

- 1° La loi de financement de la sécurité sociale de l'année ;
- 2° La loi de financement rectificative de la sécurité sociale ;
- 3° La loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045354334/2022-12-13

LO. Lois de finances rectificatives. Article LO111-3-10. Code de la sécurité sociale.

Outre l'article liminaire mentionné à l'article 1^{er} H (2) de la loi organique n° 2001-692 du 1/8/01 relative aux lois de finances, la loi de financement rectificative comprend 2 parties :

- 1° Une première partie correspondant à la partie de la loi de financement de l'année comprenant les dispositions relatives aux recettes et à l'équilibre général ;
- 2° Une seconde partie correspondant à la partie de la loi de financement de l'année comprenant les dispositions relatives aux dépenses.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006073189/LLEGISCTA000045354011?idSecParent=LEGISCTA000045354322#LEGISCTA000045354325

(2) Les lois de finances déterminent, pour un exercice, la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte.

(Il s'agit bien ici de LFSS puisque c'est le code de la Sécu)

Fin

Fait le 22/12/2022

Michel Gourmel

Les médias des insoumis

- journal de l'insoumission (trimestriel)
- (3.000 abonnés = présence dans les kiosques)
- l'insoumission hebdo
- abonnement Ga = vente sur les marchés
- Emission populaire le mardi soir sur Parlement populaire et Nupes
- Le monde en commun sur le Web
- La revue de la semaine par JL Mélenchon
- Le média.